



Saint-Benoît, le 13 MARS 2024

## A L'ATTENTION DU PERSONNEL

### NOTE DE SERVICE N° 2024-02 INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

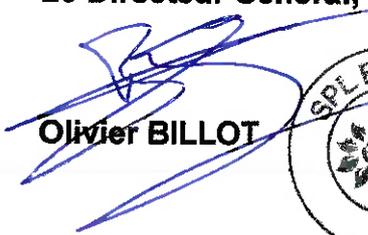
La SPL ESTIVAL a procédé au calcul de l'index égalité professionnelle femme/homme au titre de l'année 2023 (effectif : 113 salariés), l'a diffusé auprès des membres du CSE lors de la réunion du 07 mars 2024 et transmis à la DEETS pour information.

Ainsi, l'Index, sur **100 points**, a été calculé à partir de **4 indicateurs** :

- L'écart de rémunération femmes-hommes : 0 à 40 points
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : 0 à 35 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : 0 ou 15 points
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0 à 10 points

La note globale obtenue par la société s'élève à 67/100 points.

**Le Directeur Général,**

  
**Olivier BILLOT**



Mode de transmission :

- Par mail : [personnel@estival.re](mailto:personnel@estival.re)
- Sur le site [www.estival.re](http://www.estival.re)
- Par voie d'affichage sur tous les sites

